

Amendement n° 2
 (N° interne au service de l'assemblée)
 Présenté par le groupe :
 Rassemblement National & Alliés

CONSEIL REGIONAL DU CENTRE-VAL DE LOIRE
SESSION DU : 16-déc-21

AMENDEMENT BUDGETAIRE

BUDGET PRIMITIF

BUDGET SUPPLEMENTAIRE

DM N°

Eléments de l'architecture fonctionnelle concerné(s) par l'amendement :

ORIGINE DU MOUVEMENT		DESTINATION DU MOUVEMENT	
Secteur d'activité:	Fonction 939	Secteur d'activité:	Fonction 934
Domaine:	Action Economique	Domaine:	Santé et Action Sociale
Programme :	Compétitivité des Entreprises et Attractivité des Territoires / Comité des organisations syndicales de salariés	Programme :	Une bourse pour nos étudiants = un futur médecin pour nos territoires

Pour information, page(s) du rapport du Président concernée(s) par l'amendement :

Pages 59-60 du rapport budgétaire

Exposé des motifs :

Nota bene : les amendements ne peuvent porter que sur les points du rapport du président soumis au vote de l'assemblée (partie décisionnelle)

Exposé :

La Région Centre-Val de Loire octroie, après étude du dossier, 8 000 € d'indemnités d'études et de projet professionnel par année dès la 2ème année (après l'obtention du PACES) pour chaque étudiant en médecine qui s'engagera à exercer dans des territoires caractérisés par une offre médicale prioritaire identifiés par la collectivité, pour une durée égale à celle pendant laquelle lui aura été versée l'allocation.

Proposition : Cet amendement propose la suppression du sous-programme "Comité des organisations syndicales de salariés" soit 168 000 € en fonctionnement (939) et d'affecter ces crédits à un nouveau programme intitulé "Une Bourse pour nos étudiants = un médecin pour nos territoires"

ORIGINE DU MOUVEMENT		DESTINATION DU MOUVEMENT	
Chapitre budgétaire:	939	Chapitre budgétaire:	934
Proposition initiale	Modification proposée (+ ou -)	Proposition initiale	Modification proposée (+ ou -)
Montant de l'AP:	0,00 €	Montant de l'AP	0,00 €
Montant de l'AE :	0,00 €	Montant de l'AE	0,00 €
Montant des CP en dépenses : 8 500 000,00 €	-168 000,00 €	Montant des CP en dépenses	-168 000,00 €
Montant des CP en recettes :		Montant des CP en recettes	
TOTAL (1)	-168 000,00 €	TOTAL (2)	-168 000,00 €
Opération équilibrée (1=2)		Opération non équilibrée(1 ><2)	